Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200083392-20260914-S04-BC-145-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/09/2026
Mise ne ligne le 17/09/2026

# DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

## N° 145/2026
## SÉANCE N°04 DU 14 SEPTEMBRE 2026

**FONDS D'AIDE AUX UTILISATEURS SPORTIFS DE L'ESPACE MAYENNE (FAUSEM) 2026 – NOUVELLE DEMANDE – ENTENTE SPORTIVE BONCHAMP PÉTANQUE**

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 08 septembre 2026, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

**Étaient présents**
Florian Bercault, président ; Isabelle Fougeray (à partir de 17 h 12), Tony Echelard, Corinne Gougeon, Fabien Robin, Marie Er-Rafiqi, Patrick Pavard, Claire Le Cornec, Jean-René Ladurée (à partir de 17 h 17), Christine Nadau, Julien Brocail, Ingrid Walkowiak, Sébastien Destais, Nadège Davoust, Nicolas Deulofeu (à partir de 17 h 32), vice-présidents ; Olivier Barré (à partir de 17 h 50), Céline Loiseau, Jean-Marc Chanteau, Sylvie Ribault, Louis Michel, Nathalie Forêt-Vettier, Éric Morand, Patrice Morin (jusqu'à 17 h 57) et Gwénaël Poisson, membres du bureau.

**Était absent ou excusé**
Antoine Caplan, membre du bureau.

**Étaient représentés**
Geneviève Pham Sigmann a donné pouvoir à Claire Le Cornec, Patrice Morin a donné pouvoir à Céline Loiseau (à partir de 17 h 57), Éric Paris a donné pouvoir à Nadège Davoust.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 16 septembre 2026.

N° 145 / 2026

## BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2026

FONDS D'AIDE AUX UTILISATEURS SPORTIFS DE L'ESPACE MAYENNE (FAUSEM) 2026 – NOUVELLE DEMANDE - ENTENTE SPORTIVE BONCHAMP PÉTANQUE

Rapporteur : Céline Loiseau

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121 29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 81/2011 du conseil communautaire du 21 juin 2021 portant sur la création du fonds d'aide aux utilisateurs sportifs de l'Espace Mayenne et de son règlement,

Vu les délibérations du conseil communautaire n°143/2022 du 21 novembre 2022 et n°98/2023 du 19 juin 2023 portant sur la révision du fonds d'aide aux utilisateurs sportifs de l'Espace Mayenne,

Vu la délibération n° 31/2026 du conseil communautaire du 4 mai 2026 portant délégation d'attributions au bureau communautaire,

Vu le budget primitif 2026 adopté le 15 décembre 2025,

Considérant que Laval Agglomération souhaite participer aux frais de location de l'Espace Mayenne supportés par les associations sportives du territoire communautaire ou les organismes extérieurs lors d'un déroulement d'événement sportif,

Après avis de la commission culture et sport,

DÉLIBÈRE

Article 1er
Le bureau communautaire décide par application du règlement d'attribution du fonds, d'affecter ainsi qu'il suit le montant à prélever sur le fonds d'aide aux utilisateurs sportifs de l'Espace Mayenne sportif d'un montant de 23 127,76 €.

| Événement | Organisateur | Montant de la participation |
|---|---|---|
| Finale de la Coupe de France des clubs de pétanque<br>13 et 14 mars 2027 | Entente Sportive Bonchamp Pétanque | 23 127,76 € |
| **TOTAL SUBVENTION ATTRIBUÉE** | | **23 127,76 €** |

Article 2
Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3
Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 4
Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président,

Signé : Florian Bercault